

y avoir recours le cas échéant ; & que Copies d'iceux dûment collationnées seront envoyées dans tous les Bailliages & Sièges ressortissans nuëment à la Cour , pour y être pareillement lus, publiez, registrez, & exécutez ; enjoint à nos Substituts sur les lieux d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour au mois.

Ensuite de ces requisitions du Procureur - Général, on fit lecture des Lettres Patentes du Roy de Pologne, pour la prise de possession du Duché de Lorraine, que voici.

STANISLAS par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie, Czernickow, Duc de Lorraine & de Bar : A tous presens & à venir ; Salut. Les Traitez & Conventions qui ont été signez par les Ministres Plenipotentiaires du Roi Très - Chrétien, nôtre très-cher & très-ami Frere & Gendre, & par ceux de l'Empereur que Nous avons acceptez ; Nous ayant transmis la Souveraineté & propriété actuelle des Duchez de Lorraine & de Bar, Terres, Fiefs & Seigneuries qui en dépendent, connoissant le fidele astachement que nos nouveaux Sujets ont eu jusques à present pour les Ducs nos Prédecesseurs, & esperant que Dieu qui destine à son gré les Sceptres & les Couronnes, disposera les cœurs des Sujets qu'il Nous a soumis, à nous rendre avec zèle & fidelité l'obéissance qu'ils nous doivent comme à leur seul & légitime Souverain ; notre premier soin est de leur donner des marques de nôtre affection paternelle, en déclarant dès-à-present que notre intention est de conserver les Privileges de l'Eglise, de la Noblesse, & du Tiers Etat, les annoblissemens, graduations & concessions d'honneur faites par les Ducs nos Prédecesseurs,